

SNUipp-FSU 67 10, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15

Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : http://67.snuipp.fr/

Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu

F.S.U. 67

CAPD du 28 avril 2016 - Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67

page twitter: http://twitter.com/snuipp67

Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN,

En ce qui concerne le mouvement, malgré le dévouement de tous, à peine 30 % des 1672 participants obtiennent satisfaction, plus des deux tiers se voient privés de leur droit à mobilité. Une seule saisie de vœux, contrainte d'un vœu géographique, multiplication exponentielle des postes à profil, PES à mi-temps nommés sur des postes de titulaires.... autant d'obstacles à la mutation qui pénalisent finalement l'ensemble de la profession.

D'autant, qu'une plus grande facilité à muter permettrait peut-être de réduire le nombre inquiétant de conflits au sein des écoles.

De même, nous vous interpellons sur les difficultés rencontrées dans notre département par un nombre croissant de collègues. Les demandes de priorités médicales et sociales restent nombreuses, ainsi que celles de postes adaptés ou d'allègements de service (30 demandes pour 16 possibilités ouvertes). Il n'est pas acceptable que les enseignants qui ont tous été considérés comme prioritaires par la médecine de prévention ne puissent bénéficier de dispositifs qui leur faciliteraient la tâche.

Comment ne pas faire le lien, d'ailleurs, entre le mal être croissant des enseignants et la dégradation de nos conditions de travail, ainsi que le recul de l'âge de départ à la retraite. On constate en effet une augmentation des problèmes de santé et de fatigue et, de plus en plus, il s'agira de trouver des solutions à toutes les demandes restées sans suite.

Une certaine opacité règne cette année sur quelques postes : notamment sur des directions en prévision de fusion d'écoles, ou sur des sites bilingues. Nous considérons, au SNUipp-FSU 67 que les dates d'observation fixées par vos services et qui prévalent pour le CTSD devraient être également appliquées dans le cadre du mouvement. Les fusions non actées ou les sites bilingues non encore ouverts à une date butoir antérieure à la première phase du mouvement ne peuvent conduire à bloquer des postes.

La CAPD aurait dû se tenir le 28 avril. Vous avez accepté de la repousser d'une journée, et nous vous en remercions, car hier était une journée de grève et de mobilisation contre la Loi travail.

La FSU tout entière et donc le SNUipp-FSU sont partie prenante de ce mouvement de protestation car le Premier Ministre l'a annoncé, la même logique s'appliquera aux fonctionnaires que nous sommes : le projet de Loi El Khomri attaque aussi bien le droit du travail des salariés du privé que les garanties collectives et les droits des fonctionnaires !

En exigeant le retrait de ce texte, nous protégerons la fonction publique et les services publics, tout en refusant une société d'insécurité sociale généralisée. C'est pour cela que la SNUipp et la FSU étaient mobilisés hier.

Le SNUipp-FSU67 tient à remercier les Services de la DSDEN du Bas-Rhin qui, une fois encore, ont fait de leur mieux pour que le déroulement des opérations de mouvement s'effectue du mieux possible.